Declassified to Public 09 June 2021

1018 / No: D31



អច្ចខ្ញុំខ្ញុំវ្រះឲសាធញ្ជីដ៏១ដុលាអារដតិស

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia Chambres extraordinaires au sein des Tribunaux cambodgiens ជ្រះរាស្វាយានដែងតិស្វ

ខាត សេសខា ព្រះមហាក្សត្រ Royaume du Cambodge Nation Religion Roi

Kingdom of Cambodia Nation Religion King

ಖ್ಯಾಣು ಬ್ಯಾಣಾಗ್ರಹ ಬ್ಯಾಣಾಗಿ ಬ್ಯಾಣಾಗ್ರಹ ಬ್

Office of the Co-Investigating Judges

Bureau des Co-juges d'instruction

Dossier No:

003/07-09-2009-ECCC-OCIJ

Devant:

YOU Bunleng

Laurent KASPER-ANSERMET

Date:

24 février 2012

Version originale:

Anglais

Classement:

Confidentiel

NOTIFICATION DES DROITS DE SUSPECT [REGLE 21(1)(D)]

Co-Procureurs

Mme. CHEA Leang

M. Andrew CAYLEY

Nous, Laurent Kasper-Ansermet, Co-juge d'instruction international suppléant auprès des CETC.

Informons, par la présente

Monsieur SOU Met, ou Meth ou Samrech, de nationalité cambodgienne, date de naissance inconnue, domicile possible, ville de Battambang, province de Battambang ou dans le district de Samlaut, province de Battambang (Cambodge),

- 1. Qu'il fait l'objet, en tant que personne suspecte, de l'instruction judiciaire ouverte sur réquisitoire introductif des co-procureurs du 20 novembre 2008 qui le désigne nommément pour avoir planifié, incité, ordonné, aidé et encouragé ou commis, personnellement ou en tant que membre d'une entreprise criminelle commune, les crimes suivants qui relèvent de la compétence des CETC :
 - Meurtres, extermination, esclavage, emprisonnement, torture, persécution sur base politique, religieuse et raciale constituant des Crimes Contre l'Humanité punissables en vertu des articles 5, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.
 - Détention illégale de civils, Privation intentionnelle des droits d'un procès équitable et régulier pour un prisonnier de guerre ou d'un civil, Traitements inhumains, Causer intentionnellement de grandes souffrances ou des blessures graves à l'intégrité physique ou la santé, Torture et Homicide volontaire. Ces actes constituent des atteintes graves aux Conventions de Genève du 12 Août 1949 punissables en vertu des articles 6, 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.
 - Homicide, Torture en Violations des articles 500, 501,503, 504, 505, 506, 507 et 508 du code pénal de 1956, punissables en vertu des articles 3 (nouveau) 29 (nouveau) et 39 (nouveau) de la Loi relative aux CETC.

pour des faits commis de 1975 jusqu'à Janvier 1979 sur territoire Cambodgien en tant que haut dirigeant du Kampuchéa Démocratique et/ou principal responsable des infractions ci-dessus visées, exerçant respectivement les fonctions de Secrétaire, Commandant la Division 502 de l'Armée Révolutionnaire du Kampuchéa de Juin 1975 à Janvier 1979 et Membre du Comite d'Assistance du Comite Central du Parti Communiste du Kampuchéa.

- 2. Que ces charges se fondent tant sur les faits allégués par les co-procureurs que par ceux recueillis jusqu'ici en cours d'instruction.
- 3. Qu'à teneur de la Loi, il est présumé innocent tant que sa culpabilité n'aura pas été établie et que nous sommes disposés à l'entendre à sa première demande sur les faits qui lui sont reprochés.
- 4. Qu'à teneur du Règlement intérieur des CETC (Règle 21 (1) d), le statut de suspect lui confère des droits et garanties procéduraux au nombre desquels figurent notamment le droit d'être assisté d'un défenseur de son choix, d'avoir accès au dossier

003/07-09-2009-ECCC-OCIJ 1018 / Nº: D31

(par application analogique des Règles 55(6), 55(11) et 58, à l'exception de 58(6) des CETC) et de garder le silence à tous les stades de la procédure.

5. Nous lui recommandons de prendre, cas échéant, contact avec la Section d'appui à la défense des CETC dont le rôle est de lui fournir l'assistance nécessaire à la préparation de sa défense et qui dispose d'une liste d'avocats disponibles pour toute personne ayant droit à une assistance légale devant les CETC.

Fait à Phnom Penh, le 24 Février 2012

ខ្តាល ខ្មាំ ខ្ម

Co-juge d'instruction international réserve International Reserve Co-Investigating Judge

Laurent Kasper-Ansermet